

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
A 19h 30
LE 22 JUILLET 2009**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Claude Brochu, Jacques Comtois, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 22 JUIN 2009

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard et unanimement résolu que le rapport du 22 juin 2009 est accepté tel que rédigé.

P.I.I.A. SÉBASTIEN DESAULNIERS

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Sébastien Desaulniers afin de construire une résidence sur le lot 47-79 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que messieurs Jacques Comtois et Stéphane Bernard juge que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que madame Lyne Audet et monsieur Claude Brochu considère que le critère g) indiquant la prépondérance de la partie habitation sur l'automobile, n'est pas respectée.

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité demande au conseil municipal d'évaluer la portée dudit critère P.I.I.A. ;

P.I.I.A. BELL CANADA

Considérant la demande de permis d'affichage de monsieur Marc Duranceau, afin de remplacer une enseigne attachée sur le lot 50-95 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

P.I.I.A. FERME BELVALLÉE

Considérant la demande de permis d'affichage de monsieur Alain Lavallée, afin de remplacer une enseigne détachée sur une partie du lot 164 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h 30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal

Lyne Audet
Présidente